

## Article 1 : Société organisatrice

La société SAMEDIA, ci-après « l'Organisateur », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Roche-sur-Yon sous le numéro 546150392, dont le siège est situé au 6 rue Etienne Lenoir - ZI du Bois Joly Nord 85500 LES HERBIERS, organise du 21 septembre jusqu'à la fin de la Coupe du Monde de Rugby 2023, le 28 octobre inclus, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat.

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement. (ci-après « le Règlement »).

## Article 2 : Participation

La participation à ce jeu concours est ouverte à toutes les personnes justifiant de leur activité professionnelle en fournissant leur code NAF lié au domaine du BTP et informations de contact nécessaires à l'identification des joueurs, et accordant au lien de participation.

## Article 3 : Modalités de participation

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat pendant toute la durée du concours, du 21 septembre jusqu'à la fin de la Coupe du Monde de Rugby 2023, le 28 octobre inclus.

Le Jeu est accessible en remplissant le formulaire de participation en ligne qui

demande les informations suivantes : nom, prénom, entreprise, adresse e-mail, téléphone et code NAF de leur activité. Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois, mais restera en course pour tous les tirages au sort.

## Article 4 : Lots et attribution des lots

Les lots du Jeu seront attribués selon le barème suivant :

- **4 maillots équipe de France Rugby** 4 maillots équipe de France de Rugby par tirage au sort, 1 par semaine de match pour le XV de France.
- **12 maillots «All Blacks »Nouvelle-Zélande** par tirage au sort, 2 chaque semaine, 4 maillots au dernier tirage au sort.
- **12 ballons Worldcup Rugby 2023** par tirage au sort, 2 par semaine et 4 pour le dernier tirage au sort.
- **40 porte-clés rugby by SAMEDIA** par tirage au sort. 8 porte-clés, dit « lot de consolation », tirage au sort chaque semaine.

Les vainqueurs seront contactés par téléphone ou mail, et les colis seront envoyés à suivre avec les récompenses. Le gain d'un lot principal (Maillots France/Nouvelle-Zélande et ballon Worldcup) ne pourra être sélectionné lors d'un tirage au sort ultérieur, mais le gagnant d'un lot de consolation (porte-clés) reste en lice pour les futurs tirages au sort.

Chaque tirage au sort aura lieu une fois par semaine, tous les vendredis après-midi, du 21

septembre jusqu'à la fin de la Coupe du Monde de Rugby 2023, le 28 octobre. Le dernier tirage aura lieu au surlendemain de la finale, soit le Lundi 30 Octobre 2023.

## Article 5 : Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement le gagnant du bénéfice de son gain.

L'Organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

## Article 6 : Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement. Pour être éligible, le participant doit justifier d'une

activité professionnelle liée au domaine du BTP (Bâtiment et travaux Publics) à l'aide de son code NAF et avoir rempli toutes les informations requises.

### **Article 7 : Protection des données à caractère personnel**

Pour participer au Jeu, les Participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant. Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution de la dotation. Les Participants autorisent l'exploitation et la communication de ces informations à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct. Conformément à la loi Informatique et Libertés, le Participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données le concernant, utilisées par l'Organisateur et ses prestataires.

Pour exercer ses droits, le Participant doit envoyer un courrier avec ses nom, prénom, et copie de sa pièce d'identité à : SAMEDIA  
Jeu-Concours Mondial Rugby 2023 par SAMEDIA -  
6 rue Etienne Lenoir - ZI du Bois Joly Nord 85500  
LES HERBIERS

### **Article 8 : Propriété industrielle et intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu sont strictement interdites.

### **Article 9 : Litiges**

L'Organisateur tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci.

Toute question relative à l'interprétation juridique du présent règlement sera soumise au droit français. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

### **Article 10 : Consultation du règlement**

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu sur la page d'inscription au concours.

**RÈGLEMENT CONCOURS**

**MONDIAL RUGBY 2023**



**X4 MAILLOTS  
RUGBY FFR 2023**



**X12 MAILLOTS RUGBY  
NEW-ZEALAND 2023**



**X12 BALLONS RUGBY  
WORLD CUP 2023**



**X40 PORTE-CLÈS  
RUGBY BY SAMEDIA**



**RÉGLEMENT**

**JEU-CONCOURS**

**COUPE DU MONDE**

**RUGBY 2023**